

le 14 octobre 2016

## Le froid arrive, attention aux intoxications au monoxyde de carbone !

### MONOXYDE DE CARBONE

UN GAZ INCOLORE, INODORE, TOXIQUE ET MORTEL

Chaque année, plus de 1 000 accidents d'intoxication au monoxyde de carbone (CO) en France, majoritairement dans l'habitat.

Les intoxications accidentelles par le monoxyde de carbone (CO) concernent chaque année environ 1 000 foyers et plus de 3 000 personnes, et une centaine de décès en France. Il demeure encore aujourd'hui un véritable problème de santé publique.

En 2015, en Normandie, 77 personnes ont été impliquées dans 26 signalements d'intoxication au monoxyde de carbone. Les faits se sont produits majoritairement dans le lieu d'habitation pendant la période de chauffe : de janvier à mars et d'octobre à décembre. L'Agence Régionale de Santé et les Services Départementaux Incendie et Secours de Normandie souhaitent rappeler aux normands les principaux gestes de prévention pour éviter les intoxications qui peuvent avoir de graves conséquences.

### Un gaz incolore, inodore, toxique et mortel

Le monoxyde de carbone est un gaz indétectable par nos sens car il est inodore, incolore et non irritant. Les principales sources d'intoxication identifiées sont des chaudières au gaz ou au fioul, auxquelles s'ajoutent des facteurs favorisants tels qu'une mauvaise aération (entrée ou sortie d'air absente ou obstruée, ou obturée), un défaut de l'appareil, un défaut d'entretien de l'installation, ou un défaut d'évacuation des gaz brûlés. Dans certains cas, des intoxications ont été observées du fait d'une mauvaise utilisation d'appareils non raccordés à un conduit d'évacuation des gaz de combustion (groupes électrogènes...).

### Les principaux gestes de prévention

#### Avant l'hiver

- faire intervenir un professionnel qualifié pour contrôler et entretenir les installations de chauffage (chaudières, poêles et inserts) et les chauffe-eaux,
- faire ramoner les conduits de fumée par un professionnel et par action mécanique, et faire vérifier leur étanchéité,

#### Tout au long de l'année

- aérer régulièrement le logement même lorsqu'il fait froid, et ne jamais obstruer les entrées et sorties d'air (grille d'aération dans la cuisine, la salle d'eau, la chaufferie),
- les chauffages d'appoint, même munis de dispositifs de sécurité, ne doivent pas être utilisés en continu. Les consignes d'utilisation, fournies par le fabricant, doivent être respectées. L'appareil doit être situé dans une pièce correctement ventilée,
- les groupes électrogènes ne doivent **jamais** être placés dans un lieu fermé (maison, cave, garage, grenier...), mais à l'extérieur des bâtiments et éloignés des prises d'air.

## Dans les lieux de manifestation ou de rassemblement

Les responsables de ces établissements ou les organisateurs doivent s'assurer du bon état de fonctionnement des installations de chauffage, appareils et accessoires à combustible gazeux et conserver à jour le livret d'entretien. Ces équipements ne doivent fonctionner qu'en période d'occupation des lieux.

## Les premiers signes d'intoxication

Les premiers signes d'intoxication sont **des maux de tête, nausées, malaises ou vomissements** : il faut alors **aérer immédiatement le logement, arrêter si possible les appareils à combustion, évacuer au plus vite les locaux et appeler les secours (112, 18 ou 15)**.

## Une campagne radiophonique en région Normandie

Une campagne de communication radiophonique est prévue **du 31 octobre au 13 novembre 2016** sur France Bleu Normandie et Tendances Ouest (14, 50 et 61). Le but de cette campagne est de rappeler aux normands les principaux gestes de prévention pour éviter les intoxications qui peuvent avoir de graves conséquences.

## Des outils d'information à destination du grand public et des professionnels de santé

Outils	
Vidéos	<a href="#">Appareil à combustion</a>
	<a href="#">Les symptômes</a>
	<a href="#">L'entretien des appareils</a>
	<a href="#">A destination des plombiers chauffagistes</a>
Spot radio	<a href="#">Votre agence régionale de santé vous informe</a>
Flashes prévention	<a href="#">Afin d'informer les usagers sur les dangers du monoxyde de carbone et de les inciter à adopter les bons réflexes, l'Inpes a mis en place une série spéciale intitulée : « Monoxyde de carbone : le flash prévention »</a>
Guides et brochures	<a href="#">Les dangers du monoxyde de carbone (CO) pour comprendre</a>
	<a href="#">L'entretien des chaudières</a>
Affiches	<a href="#">Le monoxyde de carbone est un gaz dangereux qui peut être mortel. Il ne sent rien et ne se voit pas.</a>
	<a href="#">Lieux de culte</a>

## Pour plus d'information, consultez les sites

Sources	Liens
Ministère de la santé	<a href="http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone">http://social-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/batiments/article/intoxications-au-monoxyde-de-carbone</a>
Santé publique France	<a href="http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone">http://www.invs.sante.fr/Dossiers-thematiques/Environnement-et-sante/Intoxications-au-monoxyde-de-carbone</a>
ARS de Normandie	<a href="http://www.ars.normandie.sante.fr/Monoxyde-de-carbone.193211.0.html">http://www.ars.normandie.sante.fr/Monoxyde-de-carbone.193211.0.html</a>

### Contact presse ARS Normandie

Hélène Landeau, T. 02 31 70 97 62

Sandrine Gautier T. 02 32 18 31 61 Port. 06 47 07 32 17

[ars-normandie-communication@ars.sante.fr](mailto:ars-normandie-communication@ars.sante.fr)